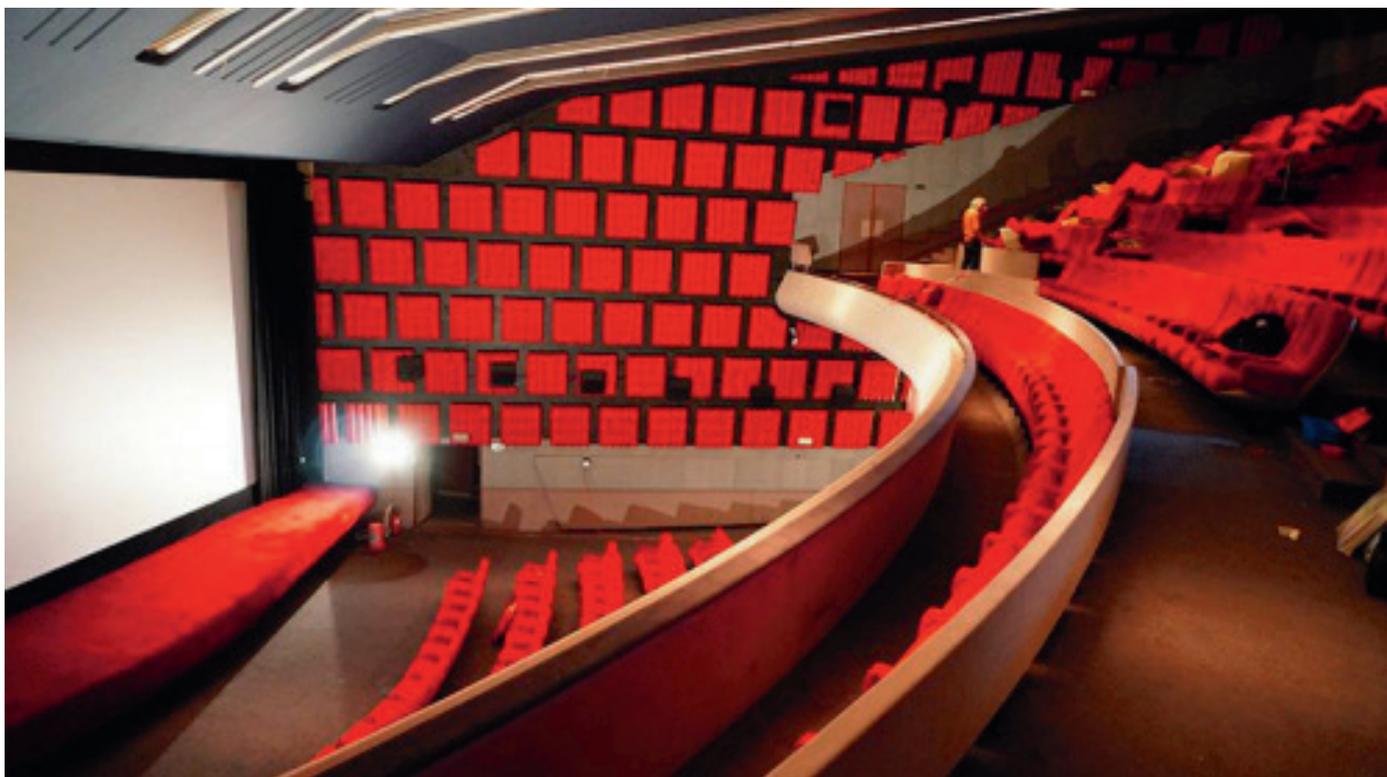


LE PLAZA NE DOIT PAS ETRE DEMOLI ET DOIT RESTER UN CINEMA

Dossier de présentation de l'initiative populaire législative

"LE PLAZA NE DOIT PAS ETRE DEMOLI"



Pour plus d'informations et d'éléments de débat : Groupe Facebook "Touchez pas au Plaza"
<https://www.facebook.com/groups/1447065642251760/>

INITIATIVE POPULAIRE CANTONALE LÉGISLATIVE FORMULÉE
« Le Plaza ne doit pas mourir »

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, conformément aux articles 57 à 64 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative législative :

Bref exposé des motifs

LE PLAZA NE DOIT PAS MOURIR

Inauguré en 1952, le Plaza était le plus grand cinéma genevois, avec ses 1250 places. Il est fermé depuis onze ans et les propriétaires du bâtiment entendent démolir la salle pour y substituer un centre commercial, comme si le quartier de la gare en manquait. Or le bâtiment abritant la salle, conçu par l'architecte genevois Marc-Joseph Saugey, a été classé en 2004 comme étant exemplaire de l'architecture de l'époque. La salle, œuvre tout aussi exemplaire du même architecte, bénéficiait de ce classement, puisqu'elle est indissociable du bâtiment. Mais en 2011, le Conseil d'Etat, cédant aux propriétaires, a exclu la salle du classement, pour de pures raisons d'opportunité financière. Une intervention politique est désormais nécessaire pour sauver cette salle splendide, la maintenir en tant qu'espace culturel voué essentiellement au cinéma et pour faire respecter le plan d'utilisation des sols (PUS) dont la Ville de Genève s'est dotée. Cette intervention est l'objet de la présente initiative. Il s'agit de sauver un élément exemplaire du patrimoine architectural genevois, et de maintenir comme espace culturel un lieu qui ne demande qu'à être investi par autre chose qu'un souk.

Projet de loi déclarant l'utilité publique du maintien de la salle de cinéma "Le Plaza"

Article unique

Le maintien de la salle de cinéma "Le Plaza" dans son architecture, et dans une affectation de lieu de représentation culturelle, notamment cinématographique, sur la parcelle inscrite au registre foncier (Ville de Genève, feuille 43, Genève-Cité) sous No 6712 est déclarée d'utilité publique au sens de l'article 3, alinéa 1, lettre a, de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, L 7 05 du 10 juin 1933

² En conséquence, l'expropriation de ladite parcelle et des parcelles N° 5750, 5754 et 6712 est prononcée par le Conseil d'Etat à l'encontre de la société Mont-Blanc SA ou de tout acquéreur subséquent, au bénéfice de la Ville de Genève.

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer cette initiative cantonale. En matière cantonale, les électrices et électeurs des 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer la présente initiative en inscrivant leur adresse à l'étranger.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom usuel	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine	Domicile Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité	Signature

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs et électrices suivantes : Pascal Holenweg, 26 rue du 31-Décembre, 1207 Genève - Tarramo Broennimann, rue du Grand-Pré 70D, 1202 Genève - Stéphane Guax-Pierre, rue de Malagnou 16, 1208 Genève - Elisa Curchod, place de d'Octroi 10, 1227 Carouge - Laurence Merenda, 33 rue Plantamour, 1201 Genève - Mireille Smulders, rue Charles-Giron 27, 1203 Genève - Romain Kull, 31 rue des Délices 1203 Genève - Christina Kiltsos, Chemin de la Boissierette 9, 1208 Genève - Gazi Sahin, Chemin des Ouches 6, 1203 Genève

Sur le plan cantonal, des personnes qui habitent des communes différentes peuvent signer sur la même feuille.

Feuille à retourner, totalement ou partiellement remplie, pour le 15 septembre 2017 au plus tard à : Pascal Holenweg, 26r. du 31-Décembre, 1207 Genève

Le projet des propriétaire du Plaza de le détruire pour y reconstruire à la place un centre commercial, et sous le centre commercial un parking (et sur le centre commercial, des "logements pour étudiants" histoire de diluer un peu les objectifs purement financiers de l'exercice) a obtenu l'autorisation de construire -et donc celle de détruire la salle- qui lui était nécessaire. Il l'a obtenue malgré toutes ses tares (à commencer par celle de nécessiter, pour pouvoir être autorisé, une dérogation générale à quasiment toutes les lois qu'un projet de ce genre est supposé respecter), après des années de procédures, puisque le Conseil d'Etat a eu l'étrange idée de "déclasser" une salle classée et intégrée dans un ensemble architectural classé.

Compte tenu de la limitation formelle des possibilités données aux citoyens et aux citoyennes de faire opposition à une autorisation de démolir et de construire, même s'agissant d'un élément dont la valeur patrimoniale est reconnue, et compte tenu de la passivité, de la résignation et de l'inertie des autorités cantonales et municipales dans ce dossier, il ne reste donc que la voix populaire qui puisse être assez forte pour sauver le Plaza. C'est cette voix que nous sollicitons, par une initiative populaire législative proposant l'expropriation, pour cause d'utilité publique et au bénéfice de la Ville de Genève, de la société propriétaire de la salle.

Cette expropriation est possible par voie d'initiative populaire législative, puisqu'une telle initiative a toutes les compétences législatives qu'a le parlement cantonal -or le parlement cantonal a précisément la compétence d'exproprier pour cause d'utilité publique, cette cause étant également définie par le parlement.

L'initiative devra obtenir 7524 signatures valables, dans un délai de quatre mois à dater du 1er juin.

Des feuilles de signatures sont téléchargeables sur

<http://www.fichier-pdf.fr/2017/05/24/initiative-populaire-cantonale-IEgislative-formulEe-plaza/>

Un enjeu patrimonial et architectural

"Il est important de rappeler l'intérêt que représente le Plaza construit au début des années cinquante. La conception hardie de sa structure avec ses grandes fermes en aluminium, la galerie intermédiaire du foyer qui, pendant l'entracte, avant et après la représentation peut s'ouvrir d'un côté de la salle, assurent à cet ensemble une qualité spatiale remarquable que l'on découvre également en arrivant dans le lobby."

Robert Frei, in *Le Cinéma Manhattan à Genève, révélation d'un espace*, Association pour la sauvegarde du cinéma Manhattan et NLDA, Nouvelle librairie d'architecture, Genève, 1992, p. 42

C'est un vrai chef d'oeuvre que nous voulons sauver, en le ressuscitant et en en faisant le coeur d'un lieu culturel nouveau, voué essentiellement (mais non exclusivement) au cinéma.

Le bâtiment abritant la salle du Plaza, construit par le même architecte que la salle, Marc-André Saugey, a été classé en 2004, malgré l'opposition du propriétaire. Il a été classé parce qu'il est exemplaire de l'innovation architecturale de l'époque, et qu'il le reste après les rénovations qui y ont été effectuées en 1997. Hélas, le Conseil d'Etat a retiré la salle de cette mesure de protection en s'appuyant sur une "expertise" sur la rentabilité de la salle, expertise rendue par l'ancien exploitant Frank Stell, qui a bien entendu émis un rapport défavorable puisqu'il avait renoncé à l'exploitation de la salle précisément parce qu'elle ne lui rapportait pas assez. La salle n'est donc pas classée alors qu'elle est aussi exemplaire que le bâtiment qui l'abrite et qui, lui, est classé. Cette contradiction inexplicable autrement que par la soumission au seul argument du profit financier, menace aujourd'hui le Plaza de destruction pure et simple.

L'état de la salle est préoccupant, mais rien n'est irrémédiable. Elle a d'ailleurs été rénovée en 1997, sans atteinte à son enveloppe, et en 2004, après le rachat du bâtiment par la SA Mont-Blanc Centre, ses façades, ses toitures, ses colonnes, son chauffage, sa climatisation et ses ascenseurs ont été complètement rénovés.

"La construction du cinéma Plaza a été une extraordinaire aventure; c'est probablement une des oeuvres dans lesquelles Saugey et moi avons investi la meilleure part de notre potentiel en créativité, en ingéniosité et en témérité. Dans notre fascination pour une construction en aluminium, nous avons entraîné M. Maurice Cosanday, alors directeur des ateliers de construction Zwahlen & Mayr à Lausanne et jeune professeur à l'EPFL. M. Cosanday s'est enthousiasmé pour notre projet et nous a beaucoup encouragés. Il n'y a pas lieu d'exposer ici les détails de la construction de ce cinéma ni les problèmes techniques que j'ai dû résoudre. Mais il est intéressant de savoir par quelles réflexions successives Saugey, ses collaborateurs et moi-même avons mis au point le projet définitif.

Dans un premier temps j'ai proposé une voûte mince en béton. Pour Saugey un tel projet était dépassé et manquait d'originalité, car cela revenait selon lui à construire deux fois le plafond de la salle, d'abord en bois pour le coffrage, ensuite en béton pour le couvrir. J'ai alors imaginé une structure en acier avec un plafond en plâtre suspendu. Au fur et à mesure que le projet s'affinait, Saugey posait des exigences architecturales et décoratives toujours plus strictes. La charpente métallique devait être non seulement la structure porteuse de la toiture, mais aussi l'architecture plastique et décorative de la salle; nous avons étudié de très nombreuses variantes, mais Saugey n'était jamais satisfait.

Un jour j'ai eu l'idée de remplacer l'acier par le métal léger; la charpente du Plaza devint une charpente en aluminium. C'est alors que débuta ma plus belle aventure avec Saugey. Comme toute entreprise humaine, elle a commencé dans la passion de la découverte de technologies nouvelles, s'est poursuivie dans l'obstination à surmonter les obstacles techniques et financiers, pour se terminer dans l'improvisation des modes de faire. L'idée d'une charpente en aluminium a eu un attrait magique sur tous ceux qui travaillaient à la construction du Plaza. Elle est aussi devenue le levier qui a promu le métal léger dans la construction du bâtiment à Genève. Le Plaza a été une grande réussite tant sur le plan technique qu'architectural; il a fait l'objet de plusieurs publications dans les revues professionnelles. De nombreux architectes étrangers l'ont visité et ont consulté Saugey."

Pierre Froidevaux, *Le Cinéma Manhattan à Genève, révélation d'un espace*, Association pour la sauvegarde du cinéma Manhattan et NLDA, Nouvelle librairie d'architecture, Genève, 1992, p. 27

Vous n'avez pas beaucoup d'artistes à Genève qui peuvent donner un peu de lustre à votre canton. Saugey est l'un des plus grands, vous n'allez donc pas négliger ses oeuvres à ce point-là, car, quand elles sont détruites, ce sera trop tard. Saugey était un homme très simple et la qualité de son architecture est l'élégance. J'emploie volontiers ce terme même si ça fait rire beaucoup de gens. De même, j'avoue sincèrement ne pas avoir été impressionné par les gratte-ciel de New York car, à mes yeux, ils ne sont qu'une superposition d'architecture. Je suis beaucoup plus touché par les oeuvres petites car elles sont plus difficiles à réaliser. Celles de Saugey sont justement de ce format difficile."

Alberto Sartoris, propos recueillis par Valérie Opériol et Pascal Tanari, in *Le Cinéma Manhattan à Genève, révélation d'un espace*, Association pour la sauvegarde du cinéma Manhattan et NLDA, Nouvelle librairie d'architecture, Genève, 1992, p. 48

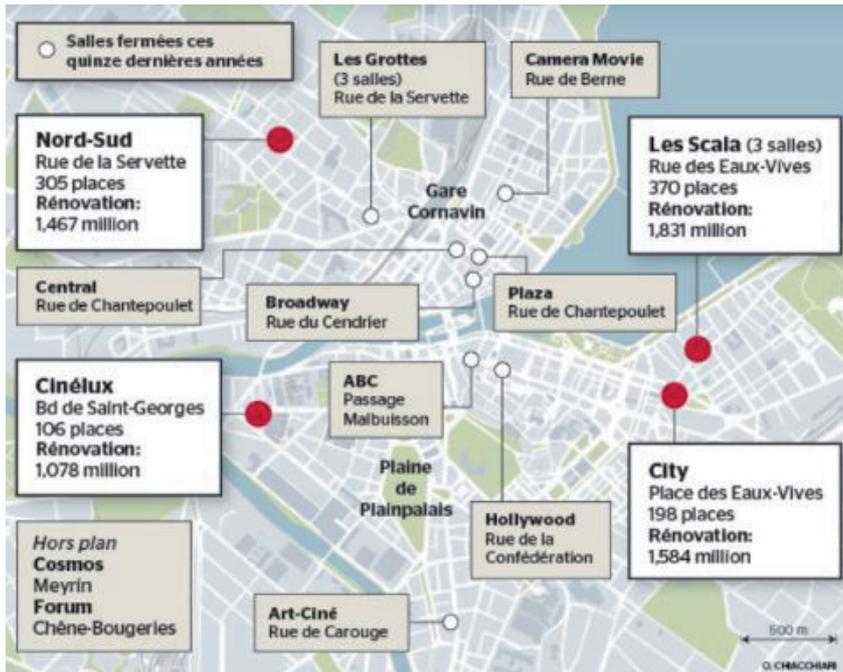


Un enjeu urbanistique

Le plan d'utilisation des sols pose comme principe le maintien de l'affectation initiale des surfaces faisant l'objet d'une rénovation ou d'un changement de propriétaire, sauf s'il est avéré que ce maintien est impossible pour des raisons financières.

Les lieux d'animation, dont les cinémas, doivent donc conserver "en règle générale leur catégorie d'activité en cours d'exploitation". Autrement dit : ce qui est un cinéma doit rester un cinéma, ou à tout le moins une salle de spectacle, à moins de prouver qu'il est impossible de la rentabiliser. D'où les efforts considérables déployés par les propriétaires actuels pour le prouver, avec l'aide de l'ancien exploitant - certains considérant d'ailleurs que la première cause du défaut de rentabilité de la salle était une programmation médiocre, dont quelques uns se demandaient malignement (les gens sont méchants) si elle ne l'était pas volontairement...

Un enjeu culturel



Nombre de salles de cinéma ont fermé à Genève ces quinze dernières années. Pour en maintenir plusieurs au centre-ville, et les maintenir en tant que cinémas indépendants, la Ville a accordé pour quatre d'entre elles, sur décision du Conseil Municipal, une subvention d'un peu moins de 4 millions de francs, en sus de son engagement dans les deux salles du Grütli et de son soutien au Sputnik. Cet effort doit se poursuivre:

il est pour nous inacceptable de transformer un espace culturel en centre commercial, même si on le fait surplomber de logements étudiants (qu'on peut d'ailleurs parfaitement installer au-dessus d'une salle de cinéma maintenue).

Il serait en outre totalement absurde que la collectivité publique accorde chaque année une aide de plusieurs millions de francs (2,5 millions rien que pour CinéForum) à la production de films sans se préoccuper du maintien de lieux où voir les films ainsi produits -surtout si ces lieux ont, outre leur rôle culturel, une valeur patrimoniale majeure, comme le Plaza.

Les salles de cinéma genevoises accueillent chaque année 1,5 million de spectateurs (en chiffres cumulés). On n'est donc pas dans le cadre d'une demande culturelle marginale.

Inauguré en 1952, le Plaza était le plus grand cinéma genevois, avec ses 1250 places initiales. Il est fermé depuis onze ans, "faute de public" selon ses actuels propriétaires. Après onze ans d'inexploitation, la salle a besoin d'être réadaptée (en respectant sa conception) aux attentes actuelles du public.

Il est en effet difficilement concevable que le Plaza soit totalement converti en théâtre ou en salle de concert. En revanche, il est parfaitement concevable qu'il ne soit pas seulement une salle de cinéma, à l'exemple de l'ex-"Manhattan", devenu Auditorium Ardit... Cette salle ne se prête en effet pas à un autre usage que celui d'une salle de cinéma, ou éventuellement, et restrictivement, de spectacle. Il est surtout (et tel est le sens du projet que nous défendons) parfaitement concevable de faire du Plaza le lieu central d'un véritable "quartier du cinéma", au centre-ville, et à deux pas de la gare principale.

Un projet culturel

LE PLAZA, UN NOUVEAU QUARTIER DU CINÉMA

TCHAYA BLOESCH & JENNIFER HUYNH

PROGRAMME

- Galerie**
- Rez supérieur**
- Foyer
 - Galerie d'exposition
 - Brasserie
 - Salle polyvalent
 - Administration
 - Loges
 - Salle de réunion/vision
- Rez inférieur**
- Plaza I (grande salle)
 - Bar-glacier
 - Commerces
 - Accès aux Plaza I et Plaza II & III
- Sous-sol**
- Plaza II
 - Plaza III
 - Bar

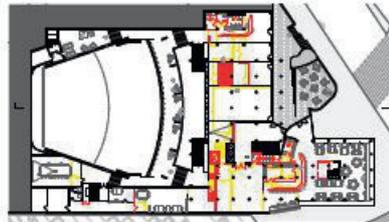
SALLES

- Plaza I (grande salle)**
- 697 places
- Total Plaza I : 697 places**
- Plaza II**
- Sous-sol : 99 places
- Plaza III**
- Sous-sol : 99 places
- Total sous-sol : 198 places**

Pendant longtemps, les cinémas ont connu le succès. Cependant, depuis quelques années, la fréquentation des salles indépendantes diminue pour diverses raisons. Une approche sociologique, économique et architecturale a permis de cerner les enjeux liés à leur disparition en masse pour mener ensuite au choix d'une salle à sauvegarder.

De par ses qualités architecturales et territoriales ainsi que son avenir incertain depuis sa fermeture en 2004, le cinéma Le Plaza, situé à Genève et construit par l'architecte Marc-Joseph Saugey en 1953, se présente comme un objet unique du patrimoine moderne à sauvegarder.

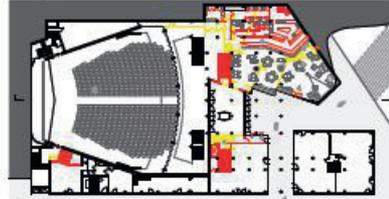
Le projet propose la création d'un centre cinématographique en établissant de nouvelles interactions tridimensionnelles entre les différents espaces du complexe jusqu'à ce jour totalement indépendants les uns des autres. Le Plaza devient la salle de prestige de la ville tout en offrant une diversification programmatique indispensable. Cet ensemble est complété par deux nouvelles salles de projection en sous-sol, une salle d'exposition, des locaux administratifs ainsi que la réactivation de la brasserie et du bar glacier existants. Ces programmes peuvent fonctionner aussi bien en synergie que de manière autonome. Le complexe devient un réel concurrent aux multiplexes, principales responsables du déclin des cinémas indépendants. L'objectif principal du projet est de contribuer à l'animation de ce secteur de Genève en créant un quartier du cinéma.



Rez supérieur



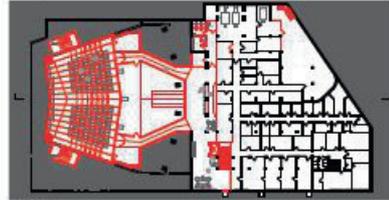
Foyer



Rez inférieur



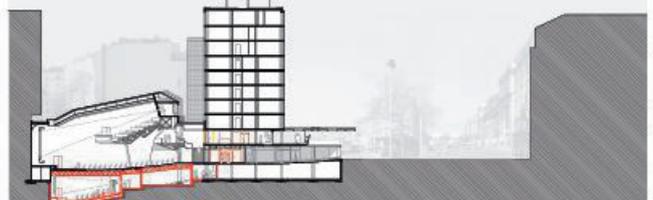
Bar sous-sol



Sous-sol



Salle de projection sous-sol



Coupe longitudinale



Que faire du Plaza ? On peut en élargir la fonction, le rôle, la place, sans attenter ni à son histoire, ni à sa configuration architecturale. Le sauvetage de l'ex-Manhattan, oeuvre lui aussi de Marc-Joseph Saugey, devenu l'Auditorium Arditi-Wilsdorf, prouve qu'il est possible de réaffecter au cinéma une salle de cinéma patrimoniale, en respectant son architecture tout en la rénovant et en la rééquipant -et en élargissant sa fonction. Il est possible de le faire, comme il est possible d'installer dans cette salle, sans l'altérer, l'appareillage technique et les éléments de confort attendus par le public le plus exigeant.

Le Plaza a toutes les qualités nécessaires à un projet culturel : il est au centre ville, accessible facilement par transports publics, à deux pas de la gare et des quais, et entouré d'un espace qui peut être requalifié, et dans lequel des activités en lien avec la sienne -le cinéma- peuvent être proposées, de telle manière qu'il redevienne un lieu de socialisation, de sorties, de visites. La ville de Genève n'abrite plus aucune grande salle de cinéma prestigieuse : soit elles ont disparu, comme le Rialto, soit elles sont été réaffectées, comme le Paris-Manhattan ou l'Alhambra. Une salle comme le Plaza pourrait accueillir des manifestations publiques importantes, comme le prix du cinéma suisse.

Un cinéma n'est pas seulement un lieu de projection : c'est un espace social -et c'est peut-être de l'avoir oublié que des salles ont périclité. La programmation joue ici un rôle déterminant : plus l'offre est large, plus le public est large, et plus facilement une partie de ce public se rendra dans une salle non seulement pour y voir un film, mais aussi pour tout ce que la salle peut, autour du film, à son propos ou son prétexte ou non, proposer. Car autour d'un film, on peut proposer des événements, des spectacles, des expositions, des prolongements au film et des accompagnements du film -et des spectateurs... Et il faut donner à un nouveau public l'envie de se déplacer vers la salle de cinéma, et à un ancien public l'envie d'y revenir. L'aménagement matériel du lieu joue ici un rôle important : plus il sera chaleureux, convivial et confortable, (et plus l'accueil, la réception du public y sera de qualité, plus il sera qualitativement supérieur aux multiplexes, plus le public aura envie de s'y rendre -de se rendre en un lieu qui ne sera pas seulement une salle de projection, mais aussi un café-restaurant, une librairie, un espace d'exposition -pas seulement un lieu de spectacle, mais aussi un lieu de rencontres, dans ce qui est une oeuvre d'art.

Etat des choses

Les propriétaires du bâtiment (la SA Mont-Blanc Centre), n'ont jamais eu l'intention d'y maintenir la salle de cinéma, même rénovée, et veulent la démolir pour en faire un centre commercial, avec des logements pour étudiants dans les étages supérieurs. Ils ont déposé une demande d'autorisation de démolir la salle, autorisation qu'ils ont obtenue, ainsi que celle de construire un projet de centre commercial garni de logements étudiants. Cette autorisation de construire, nécessaire à celle de démolir, est encore pour quelques jours, sujette à opposition..

La Ville de Genève avait délivré un préavis négatif à l'autorisation de démolir. Le canton n'en a pas tenu compte, la Ville a renoncé à combattre la démolition et ne s'est donc pas opposée au projet de construction.

Par ailleurs, sans attendre d'obtenir l'autorisation de démolition, et à plus forte raison sans attendre que cette autorisation puisse prendre effet puisqu'aucune autorisation de construire n'avait encore été délivrée, il semble que les propriétaires aient tenté, voire commencé, de vider la salle de son mobilier (notamment de ses sièges, de ses équipements intérieurs et de son matériel de projection).

Une pétition signée par 1756 personnes s'opposant à la démolition du Plaza et demandant le maintien du cinéma a été déposée à l'intention du Conseil Administratif et du Conseil Municipal. La Commission des pétitions a reçu les pétitionnaires, mais aucun rapport n'a été rendu au Conseil municipal, qui ne s'est donc pas prononcé sur cet objet.

Une motion reprenant les termes de la pétition a également été déposée au Conseil municipal. Renvoyée pour étude à la Commission des Arts & de la Culture, elle a été soutenue par celle-ci, mais là encore, aucun rapport n'a été rendu au Conseil municipal, ni, par voie de conséquence, inscrit à son ordre du jour.

L'initiative populaire que nous lançons est aussi une réponse à la passivité, pour ne pas dire la complicité, des autorités cantonales et municipales face à la volonté des propriétaires du Plaza de transformer cette salle de cinéma en centre commercial -comme si Genève en manquait.

Sauver le Plaza, c'est possible...

L'exemple du "Manhattan"

Le cinéma "Le Paris" a ouvert ses portes le 3 octobre 1957, le jour du lancement du premier satellite artificiel de la Terre, le premier "Spoutnik" soviétique. Une salle splendide de 700 places, sur trois niveaux desservis par des rampes d'accès. L'oeuvre de l'architecte genevois Marc-Joseph Saugey (et de l'ingénieur Pierre Froidevaux). Le même architecte qui conçut le cinéma "Le Plaza", aujourd'hui menacé.

Rebaptisé en 1985 "Ciné-Manhattan", le cinéma de la place du Cirque ferme en 1988 : ses propriétaires voulaient utiliser ce volume pour agrandir le supermarché voisin. La lutte commence pour le sauver : l'Association pour la sauvegarde du cinéma Manhattan obtient en 1993 le classement de la salle comme monument historique. Une année plus tard, la Fondation Arditì la rachète, puis la cède à l'État. La salle est restaurée et modernisée avec l'appui de la Fondation Wilsdorf. Gérée par l'État et utilisée à nouveau comme cinéma (notamment pour la programmation du "cinéma des aînés"), mais aussi pour des manifestations culturelles et universitaires, la salle, devenue "Auditorium Fondation Arditì" est sauvée, non seulement dans sa matérialité architecturale, mais aussi dans son affectation.

Comme quoi, rien n'est impossible. Ni pour le "Manhattan", ni pour le "Plaza"...

Pourquoi sauver le Plaza ?

- 1. Parce que c'est nécessaire*
- 2. Parce que c'est légitime*
- 3. Parce que c'est possible*

Pour que ne disparaisse pas une salle de cinéma de plus, et que l'une des plus belles salles de cinéma de Suisse ne soit pas transformée en un souk de plus pour de pures raisons de rentabilité financière.